

ICANN72 | Réunion générale annuelle virtuelle – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et ALAC  
Lundi 25 octobre 2021 – 12h30 à 13h30 PDT

WENDY PROFIT : Peut-on commencer l'enregistrement s'il vous plait ? L'enregistrement commence.

LISA SAULINO: Je m'appelle Lisa et je vous souhaite la bienvenue à la réunion conjointe du conseil d'administration de l'ICANN et du comité consultatif d'At-Large.

Veillez noter que cette réunion est enregistrée et qu'elle suit les normes de comportements attendus de l'ICANN. L'interprétation pour cette session comprendra 6 langues des Nations Unies : arabe, chinois, français, russe, espagnol et anglais.

Cliquez sur l'icône d'interprétation dans Zoom et sélectionnez la langue que vous écouterez pendant cette session.

Pour nos panélistes, veuillez indiquer votre nom pour le procès-verbal et la langue dans laquelle vous vous exprimerez si vous parlez une autre langue que l'anglais. Avant de prendre la parole, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous vous exprimerez dans le menu d'interprétation. Veillez également à mettre en sourdine toutes les

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

notifications sonores et à parler lentement et clairement pour nos interprètes.

Cette discussion se déroulera uniquement entre le conseil d'administration de l'ICANN et les membres de l'ALAC. Par conséquent, nous ne répondrons pas aux questions du public. Cependant, tous les participants peuvent faire des commentaires dans le chat. Veuillez utiliser le menu déroulant dans le chat et sélectionnez « répondre à tous les panélistes et participants ». Cela permettra donc à tout le monde voir votre commentaire. Veuillez noter que les discussions privées ne sont possibles qu'entre les panélistes dans le format webinaire Zoom. Tout message envoyé par un panéliste ou un participant standard à un autre participant standard sera également vu par les hôtes, les co-animateurs et autres panélistes de la séance.

Pour la transcription en temps réel, cliquez sur le bouton « clause caption » dans la barre d'outils Zoom.

Sur ce, je cède la parole à notre président, Maarten Botterman.

NON IDENTIFIÉ : Est-ce qu'on peut commencer l'enregistrement, je ne pense pas que ce soit fait.

NON IDENTIFIÉ : Oui, oui, c'est fait, c'est déjà fait.

MAARTEN BOTTERMAN : Je pense que l'enregistrement a commencé.

Bienvenue à tous, bienvenue aux membres de l'ALAC. Nous sommes impatients d'entretenir une nouvelle conversation avec vous et de pouvoir avoir l'opportunité de vous entendre et savoir comment nous pouvons collaborer et aider dans cette collaboration.

Avec cela, je voudrais passer la parole à Léon Sanchez qui va modérer cette séance.

LÉON SANCHEZ: Merci Maarten, merci à tous de participer. Bien sûr c'est toujours un plaisir de travailler avec vous, c'est une opportunité pour pouvoir collaborer plus profondément et faire avancer la mission de l'ICANN à l'avantage des utilisateurs finaux.

Nous avons envoyé quelques questions pour pouvoir fournir des informations au conseil et je pense qu'avant la première question [non transcrit] et avec cela... [Changement interprète].

Bien, ce que je suggère c'est que l'on mette en haut des thèmes en premier, dans les thèmes de discussion, ce dont nous allons parler aujourd'hui.

Donc ce serait fantastique ensuite de passer au système de mosaïques pour qu'on puisse voir nos visages.

Maureen, est-ce que vous êtes d'accord ?

MAUREEN HILYARD : Tout à fait, allez-y.

LÉON SANCHEZ : Bien, alors la première question. Nous voudrions que le conseil nous dise comment il pense identifier et travailler avec les gouvernements et également éduquer, former et interagir dans le domaine des problèmes de géopolitique liés à la mission de l'ICANN.

Donc, je donne la parole maintenant à Yrjo.

YRJO LANSIPURO : Merci Léon. Je pense que nous comprenons pourquoi le conseil pose cette question. Si l'on regarde le monde entier, on voit dans le monde entier beaucoup d'élaboration de lois, de réglementations qui mettent davantage de confusion qu'autre chose dans l'internet. Et les législateurs font certains efforts, les gouvernements aussi, pour comprendre comment fonctionne l'internet. Donc on comprend que l'ICANN essaye d'augmenter son interaction avec les gouvernements et d'établir des canaux, avec le GAC et autres, pour mieux s'entendre.

Je sais que l'ICANN travaille beaucoup pour accompagner les gouvernements au niveau des Nations Unies, dans différents forums internationaux en général. Mais je dirais que toutes les politiques se font aussi au niveau local. Et les législations se font souvent, ou en général, au niveau national, en tout cas, en Europe au niveau européen.

Par conséquent, nous pensons que nous pouvons aider à établir des contacts, à influencer les gouvernements ou en tout cas à essayer

d'influencer les gouvernements au niveau national et au niveau local sur le terrain. Nous avons des structures At-Large, 240 en tout, des ALS – qui sont nombreuses sur le terrain dans beaucoup de pays. Les membres d'ALAC sont bien connus lorsqu'il s'agit de travailler sur différents thèmes. Et les ALS participent au niveau régional, au niveau national, dans différents processus de parties prenantes, comme par exemple le FGI national et régional. Et tous ces processus incluent les représentants du parlement et de différents gouvernements aussi.

Donc dans le récent rapport de mobilisation des ALS, ce type d'activités sont recommandées. On peut encourager les ALS à être encore plus actifs en tant qu'interface supplémentaire entre ICANN et les gouvernements au niveau national.

Je comprends que dans certains pays cela sera plus facile à effectuer que dans d'autres. Mais je pense aussi qu'il est bon d'essayer de détruire ces barrières qui existent entre les parties prenantes et de tirer le meilleur profit de ces relations.

Voyons un petit peu maintenant ce que peut faire l'ICANN.ORG au niveau d'At-Large, au niveau des ALS, pour travailler ensemble.

Il devrait y avoir davantage d'études pour ALAC de façon à ce que les ALS soient plus au courant de ce qui se fait avec les parties prenantes, y compris les politiciens.

L'expérience, on a constaté que les politiciens de différents pays aiment recevoir les commentaires des personnes qui utilisent les services. Par conséquent, nous avons un rôle important à jouer dans ce sens.

Et je suis ravi de cette initiative de réunion conjointe entre ALAC et le GAC. Nous avons demandé lors de la réunion 60 de l'ICANN de mettre en place ce type de participation entre le conseil d'administration et ALAC. Et Joanna Kulesza, qui n'est pas là parce qu'elle voyage actuellement, présentera la suite de ce travail et elle pense que nous pouvons tirer profit des programmes de participation académique qui existent, et cela pour développer une piste numéro 2 basée sur des recherches sur la cybersécurité, sur les discussions et les négociations concernant la cybersécurité.

Par conséquent, je veux mettre l'accent sur le fait que...

CLAUDIA RUIZ :

S'il vous plait, nous entendons beaucoup de bruits de papier...

YRJO LANSIPURO :

Oui, je conclus. Donc je dirais que je veux mettre l'accent sur le fait qu'en fonction de notre expérience, excellente, des relations entre ALAC et le GAC, tout ce que nous faisons va être complémentaire, tout ce que nous faisons ensemble va être un travail complémentaire. Et nous ne visons pas à nous substituer les uns les autres.

Voilà, j'en ai terminé.

LÉON SANCHEZ:

Merci beaucoup Yrjo pour cette présentation. Maarten, est-ce que vous voulez prendre la suite ?

**MAARTEN BOTTERMAN:** Oui, je remercie beaucoup cette présentation. Je dirais que maintenant il est clair que nous devons travailler ensemble et être sûrs que cette relation existe. Nous devons informer toutes les parties prenantes de l'impact que différentes actions peuvent avoir sur l'internet.

Donc voyons un petit peu comment nous pouvons tirer profit de cette réunion conjointe, que j'apprécie vraiment beaucoup.

**LÉON SANCHEZ:** Merci, Maarten. Je crois que c'est une bonne occasion de rappeler à tout le monde qu'ICANN ne travaille pas de manière isolée ; c'est une très bonne occasion pour profiter de la présence de nos ALS et de nos membres qui sont sur le terrain et qui peuvent travailler pour parler de la mission de l'ICANN et qui peuvent collaborer aussi.

Je voudrais maintenant vous renvoyer à un rapport que le PDG a mentionné, vous verrez le lien dans le chat. C'est un point important. Donc je vous recommande tous de lire ce rapport dans lequel vous allez trouver ces informations, vous allez trouver les activités de participation entre l'ICANN Org et les différents gouvernements qui font ce travail de manière périodique et entrent en contact régulièrement avec l'ICANN. Donc ce sont des informations qui sont très utiles.

Et maintenant, je voudrais demander à nos autres collègues du conseil d'administration s'ils veulent prendre la parole et ajouter quelque chose à ce qui vient d'être dit. Est-ce que vous souhaitez prendre la

parole et indiquer quelque chose à ALAC sur ce thème qui nous intéresse aujourd'hui ?

Je ne vois pas de main levée. Est-ce que quelqu'un d'autre d'At-Large souhaite prendre la parole ? Maureen ?

GORAN MARBY : Est-ce que je peux prendre la parole ?

LÉON SANCHEZ: Allez-y, oui.

GORAN MARBY : J'apprécie cette réunion. Nous pensons que nous avons besoin de plus d'interaction avec la communauté, plus de discussion. C'est pour cela que chaque fois que nous avons une réunion de l'ICANN, je propose une réunion de 90 minutes pour que nous puissions échanger avec la communauté.

Je suis d'accord avec vous, les contacts au niveau local, nos membres au niveau local, ont un rôle important à jouer. Et au niveau de ce que vous avez dit des législations, c'est aussi vrai.

Donc je dirais que c'est toujours bon de parler avec vous, d'appliquer ce modèle multipartite, nous devons améliorer, augmenter ce type de discussion. Et je dirais que le modèle multipartite de l'ICANN fonctionne très bien et beaucoup de gouvernements pensent que, comme cela fonctionne cela va continuer à fonctionner, sans parler des législations



---

qu'ils pourraient adopter qui pourraient avoir un impact négatif pour l'internet. Je pense que nous devons travailler dans ce sens. On nous demande de travailler davantage et mieux pour éviter tout cela.

Donc je vous remercie.

LÉON SANCHEZ:

Bien, est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole sur cette question ? Bien, alors... Ha, je vois que Matthew Shears a la main levée. Allez-y.

MATTHEW SHEARS:

Merci Léon. Je voudrais dire que j'apprécie vraiment ces paroles prononcées par Goran. Parce que, comme il l'a dit – et les paroles de Yrjo aussi – nous devons travailler ensemble, cet environnement change rapidement. Et certaines des choses qui surgissent dans la dynamique du SMSI, par exemple. Donc nous devons voir ce qu'il se fait au niveau local, essayer de promouvoir le modèle multipartite au niveau local et cet écosystème.

Donc je vous remercie beaucoup pour cette suggestion.

LÉON SANCHEZ:

Merci Matthew. Je vois Sébastien et je vois Maureen qui lèvent la main. Je crois que Sébastien était le premier, donc Sébastien, puis Maureen, pour Alan Greenberg. Sébastien Bachollet, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Conversation et ses outils d'interprétation.

Je suis totalement avec ce que Yrjo a présenté. Je voulais juste rajouter, et c'est un peu notre image de marque en ce moment du côté d'EURALO d'essayer de faire des choses multiacteurs, dans les différents pays de l'UE, j'en connais au moins quelques-uns où il y a un vrai travail multiacteur avec les gouvernements. C'est vrai en France, je suis sûr que c'est vrai en UK aussi et dans d'autres pays.

Et donc le soutien de l'ICANN dans le fonctionnement des activités multiacteurs à haut niveau de chaque pays peut être très utile aussi.

Merci.

LÉON SANCHEZ: Merci beaucoup Sébastien. Effectivement, vous avez raison, profitons des services d'interprétation.

Donc je vois qu'il y a d'autres mains levées, Maureen, Alan. Et je crois que Maureen préfère qu'Alan intervienne d'abord. Donc Alan puis Maureen ; Alan, c'est à vous.

ALAN GREENBERG: Merci. Un commentaire très bref. Il a été question d'une demande conjointe GAC/ALAC qui remonte à 6 ans maintenant quant au besoin de disposer de documents et de termes clairs dans le monde ICANN, avec des mots simples, clairs. Et ça va nous permettre d'attirer des nouveaux membres. Or, on ne voit pas beaucoup ce travail effectué.

Donc je reprends une requête. Yrjo, je crois, a mentionné l'ICANN 60 et je crois qu'il a raison. On en a toujours besoin, et je crois qu'on ne le voit pas suffisamment encore.

LÉON SANCHEZ: Maureen, allez-y.

MAUREEN HILYARD: Je voulais confirmer ce qui a déjà été dit aujourd'hui. Mais j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier Yrjo Lansipuro de l'excellent travail qu'il fait en tant que liaison GAC depuis ces dernières années. C'est d'ailleurs sa dernière réunion en tant que liaison. Et il va ensuite céder le flambeau à Joanna Kulesza. Il va beaucoup nous manquer, donc je voulais le remercier, j'ai beaucoup apprécié le travail qu'Yrjo a fait et je voulais faire cette annonce publique. Voilà, c'est tout.

MAARTEN BOTTERMAN: Bravo Yrjo de la part du conseil d'administration également.

LÉON SANCHEZ: Merci Maureen, merci Yrjo. Nous pouvons passer à la prochaine question. Merci d'afficher la question à l'écran s'il vous plait.

Alors, thématique suivante. Par rapport à l'avis attendu devant être envoyé au conseil d'administration, qu'aimeriez-vous expliquer ou sur quoi voudriez-vous faire des commentaires? Est-ce qu'il y a des améliorations par rapport au processus actuel que le conseil

d'administration utilise pour gérer les avis ou analyser les avis et que vous aimeriez suggérer ?

Alors, je vais demander aux collègues et on va revenir au mode mosaïque sur Zoom, d'intervenir. Alors qui va parler sur ce premier point ? Je crois que c'est Olivier. Olivier, c'est à vous.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Léon, j'espère qu'on m'entend bien. Je vais en fait un petit peu inverser la question, parce qu'on a commencé cette question en disant : quel avis pensez-vous que nous devrions analyser maintenant et comment est-ce que le conseil d'administration devrait traiter cet avis.

Et j'aimerais vous dire un petit peu comment le groupe de travail sur les politiques consolidées travaille à l'At-Large. Il a été créé il y a un moment pour traiter toutes les politiques dont est saisie At-Large. Comme vous le savez, At-Large peut faire des commentaires sur tout ce qui a lieu à l'ICANN, non pas simplement des questions liées à la GNSO, mais sur tout.

Donc nous avons deux groupes qui ont été créés à cet effet, l'un qui traite les questions opérationnelles, au groupe de travail opération et finance, et le groupe de travail sur les politiques, que je co-préside avec Jonathan Zuck. Nous avons des appels hebdomadaires, et non seulement nous élaborons un avis – ça c'est un canal permanent qu'on a – mais nous sommes également le groupe qui soutient les gens au sein du processus des politiques accélérées que vous voyez à la ccNSO, étant

que le système est passé d'un modèle individuel pour être plus représentatif. Donc nous avons des représentants qui sont là et qui ont besoin de notre groupe pour pouvoir avancer et pouvoir disposer d'un espace où ils peuvent parler des choses liées aux PDP.

À une époque l'ALAC écrivait un avis et maintenant nous avons un groupe de travail sur les politiques consolidées qui s'en charge, et ensuite l'ALAC le ratifie, donne son sceau à cet avis et il faut que ce soit ratifié par les 15 membres de l'At-Large. Et ça, ça remonte à quelques années. Et cet avis était analysé par le conseil d'administration et parfois restait lettre morte. Or, je pense que ça appartient au passé.

Les processus ont grandement évolué. Non seulement parce que le conseil d'administration a élaboré un certain nombre de documents qui sont publics, et on voit tout ce qui passe par le conseil d'administration et on voit si l'avis est en train d'être examiné par le conseil d'administration ou pas, et vous avez également accru les interactions et les discussions en va-et-vient avec l'ALAC. Et nous avons cette interaction avec Alan Greenberg – qui va en parler dans un instant – qui va se concentrer sur les politiques accélérées par rapport aux données d'enregistrement gTLD, ce vieil ami que vous connaissez bien depuis un moment, et qui va se concentrer plus spécifiquement sur le SSAD. Sans plus attendre, je vais laisser Alan vous en parler et je pense qu'il a une présentation sur ce point.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup Olivier ; effectivement il y a une présentation sur ce point.

Nous avons vu une discussion la semaine dernière me semble-t-il, avec le conseil d'administration sur l'avis SubPro que nous avons soumis et le conseil d'administration nous a renvoyé une série de questions qui nous ont semblé intéressantes. On va y répondre.

Cette présentation amène ce concept à un niveau différent et suggère que, peut-être qu'à un certain moment il faut qu'il y ait une discussion avant que le conseil d'administration ne délibère de manière initiale sur une question en particulier.

Dans le cas de l'avis phase 2 de l'EPDP de l'ALAC, cet avis est un peu inusuel, et ce par bien des égards.

En effet, nous considérons qu'une discussion, non seulement une présentation mais une discussion, est nécessaire avant que le conseil d'administration entreprenne quoi que ce soit et revienne vers nous pour poser des questions détaillées. Et c'est une tentative, justement, de le faire en vous faisant cette présentation.

Si vous regardez les avis, on a commencé par résumer les besoins qui défendent le SSAD et de quelle manière les aborder. Le principal problème c'est que le SSAD était censé fournir une réponse prévisible aux requêtes d'accès RDDS, et le faire de manière opportune.

Lorsque vous regardez le résultat du PDP, on a des accords de niveau de service, or là, opportun n'est pas le bon terme puisque ça peut prendre

en moyenne deux semaines pour répondre aux requêtes normales. Et il y a des priorités qui sont fixées qui ne sont pas considérées comme étant acceptables par les gens qui soumettent une requête, il n'y a aucun automatisme, tout bureau d'enregistrement individuel répond aux requêtes en fonction de ses propres politiques. En termes de coût/efficacité, ça c'est assumé par les utilisateurs et on estime de 10 à 20 millions de dollars pour mettre en œuvre cela.

Donc on ne sait pas ce qui va résulter de ce système et ça ne va absolument pas se rapprocher de ce que ça va impliquer en termes de coûts.

Enfin, tout système doit évoluer dans un environnement évolutif, donc doit être souple. Et c'est ce que le PDP a recommandé. Et les recommandations, à ce niveau-là du PDP, ne se rapprochent absolument pas de ce à quoi ressemble le SSAD.

Par rapport au processus qui a été suivi, nous avons des préoccupations graves par rapport au fait que pour la toute première fois la GNSO est en train de transmettre au conseil d'administration des recommandations qui n'ont pas bénéficié d'un fort soutien de la communauté, de la part du groupe de travail PDP. Il y a eu un certain nombre de recommandations qui sont contenues dans le rapport et définies comme ayant disposé d'un fort soutien, or par définition, ça veut dire que la plupart des groupes soutiennent ces recommandations. Or, dans certains cas, on a eu 1/3 des groupes qui ne soutenaient pas la recommandation. Donc c'est un peu discutable.

De plus la GNSO a envoyé au conseil d'administration des recommandations pour mise en œuvre de politiques consensuelles où il n'y a pas consensus. Donc, là encore, ça ne fait aucun sens.

Enfin, nous espérons qu'à l'époque où ce rapport allait être disponible, la question de la personne physique/personne morale allait être réglée. Or, il est clair maintenant qu'il n'y a eu absolument aucun changement à ce niveau-là.

Diapo suivante.

Résultat, le SSAD est un système extrêmement onéreux, complexe, et on ne sait même pas s'il va être utilisé. Parce que le PDP demande à ce que son fonctionnement soit autofinancé, or on ne sait pas si ces coûts vont être assumés par les utilisateurs potentiels. Donc, l'ALAC n'a pas grand-chose à dire à ce niveau-là mais les mêmes déclarations ont été faites par les utilisateurs eux-mêmes. La communauté de la sécurité, des droits de propriété intellectuelle ont tous dit que les coûts et l'aspect financier de SSAD vont être difficilement soutenables.

Donc on a un réel problème.

L'ALAC continue de croire que le SSAD pour les données d'enregistrement non publiques ça, c'est le terme que l'ICANN doit ou va adopter pour ce processus. Nous ne pensons pas donc que le SSAD soit le bon système. Nous pensons que nous avons besoin d'un système de ce type, mais ce système qui est proposé ne permet pas d'atteindre les objectifs dont nous avons besoin.



Donc nous avons besoin d'un système, ça c'est vrai, et il faut s'assurer que ce système est utilisé par les parties contractantes, et ça c'est une responsabilité de la GNSO. Et le conseil d'administration est parfaitement capable de charger la communauté de ce qu'il veut, mais vous ne pouvez pas obliger à utiliser un système qui ne fonctionne pas. Ça, ça passe par des négociations et nous ne pensons pas que la GNSO, à ce niveau-là, ait bien fait les choses.

Donc, comment résoudre ce problème ? Et c'est un problème qui est sur la table du conseil d'administration pour l'instant. Il y a une tentative pour essayer de repousser le problème. Mais aucune tentative du tout pour essayer de voir que l'on a une réponse ici. Et c'est pourquoi on insiste sur ce point à cette réunion. Parce qu'on n'a pas encore reçu de réponse toute faite de la part du conseil d'administration sur cette question.

Diapo suivante s'il vous plait. Prochaine diapositive.

Donc notre conseil ou nos conseils. Nous rejetons les recommandations du SSAD parce que ce sera trop cher, trop de temps, on ne sait pas ce qui va venir après, on pense que ce ne sera pas satisfaisant.

Nous pensons que le système de tickets de SSAD est trop important, on ne pourra pas suivre ce qu'il se passe dans ce système. Mais de toute façon ce n'est pas nécessaire d'avoir un système aussi compliqué, on n'a pas besoin de système d'accréditation, de temps de réponse, on n'a pas besoin de toutes ces parties si compliquées du SSAD. Et on pense que quelque chose peut être fait au niveau de l'ICANN avec ce que l'on

a ou quelque chose qui pourrait être acheté sur le marché. Nous pensons que c'est quelque chose d'assez rapide à faire et assez simple, qui serait tout à fait positif pour la communauté.

Finalement, nous pensons que NIS2 aura un impact important parce que cela va imposer des choses que beaucoup d'entre nous attendaient de l'EPDP.

Donc, pour résumer, je dirais que si NIS2 est adopté - on ne peut pas le prévoir mais on pense que comme il est discuté au sein du Parlement de l'UE, c'est possible - ce sera un changement important. Et les bureaux d'enregistrement européens vont devoir s'adapter à cela ; et les bureaux d'enregistrement du reste du monde pourront éviter cela. Cela va donner une situation compliquée et nous pensons qu'un PDP garantissant des conditions de concurrence équitable pour toutes les parties devrait être mis en place.

Voilà, c'est ici que nous en sommes. Donc si les membres du conseil ont des questions à nous poser sur les déclarations que nous venons de faire et sur les conseils ou avis que nous venons de déclarer... Comme je l'ai dit, ALAC ne prétend pas avoir toutes les réponses, nous savons qu'il y a des situations qui sont très compliquées, mais nous proposons des idées qui peuvent être améliorées, développées, et sur lesquelles on peut réfléchir.

Voilà, ce sont nos propositions.



Et vous avez dit tout cela, vous avez suivi tout cela avec moi, donc vous le savez, tous, les conseils liés à la personnalité physique et morale, tous ces points sur lesquels nous avons insisté et notamment ceux qui allaient – à mon avis – nous donner des informations utiles pour NIS2 ou ce qui concernait NIS2. Nous avons mis l'accent là-dessus en pensant que ça allait nous donner un contexte qui nous permettrait de mieux comprendre.

Finalement, les conseils juridiques ont été compris, mais nous voulons dire que nous comprenons votre déception, ça c'est un point, et que nous aimerions ne pas être dans cette situation concernant toute cette question.

Nous vous remercions pour vos recommandations et je crois que nous avons envoyé quelques questions pour vous demander des précisions. Donc je pense que cette conversation est importante, il faut continuer ces échanges. Et ce serait bien de bien comprendre les questions et les réponses des deux côtés. Et puis je dirais que maintenant que nous avons commencé à nous lancer dans ce processus d'ODP nous devons voir comment nous pouvons le mettre en place, quel sera son coût. Et nous en sommes à un point où on peut se demander si les gens pourront payer pour ce système. Et je pense qu'on est tous d'accord pour dire que, probablement, la partie la plus chère de ce système va être la partie des accréditations.

Donc je ne sais pas très bien que vous dire de plus sauf que nous comprenons votre déception, nous allons considérer vos conseils de près. Nous vous remercions et nous sommes ravis que cette

conversation puisse avoir lieu. Et nous allons continuer donc à travailler sur cet ODP.

LÉON SANCHEZ:

Je vois des mains levées, je vois la main d'Alan levée aussi, mais je voudrais revenir un petit peu aux questions qui ont été posées concernant les recommandations qui devaient être présentées au conseil par At-Large. Est-ce qu'il y aurait des améliorations que vous aimeriez voir ? J'aimerais que cette conversation, cette discussion puisse avoir lieu avec ALAC pour que l'on ait une idée plus large de la façon dont ces recommandations doivent être mises en œuvre. C'est un petit peu plus que ce conseil concernant le SSAD envoyé au conseil d'administration ou ce que le GAC a fait aussi.

Je vais maintenant donner la parole à Hadia et ensuite à Alan. Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAMI:

Merci Léon, merci Becky pour ces explications. J'ai levé la main pour dire que j'aimerais reprendre un petit peu ce que Léon a dit.

Becky, une question : pourquoi est-ce que nous avons construit un tel système et qu'en est-il des coûts ? Pourquoi est-ce que nous souhaitons avoir ce système de SSAD ?

Et, pour répondre à cela, je dirais que je voudrais répéter qu'ALAC et At-Large ont toujours voulu avoir un système normalisé d'accès et de divulgation, tel que le SSAD. Et nous voulons avoir un système

normalisé pour l'accès et la divulgation à ces données. Mais ce système a besoin d'une série de systèmes d'authentification. Et tout cela est géré de la même manière que maintenant, c'est-à-dire traité de la même façon.

Donc la question est : quel est l'objectif de ce système, puisque les choses ne vont pas être vraiment modifiées ?

Et puis, Léon, pour reprendre un petit peu votre question, je vais aussi y répondre par une autre question : vous avez reçu les recommandations, est-ce que le conseil considère qu'en fonction de cette recommandation telle que des modifications suggérées ou des alternatives par rapport à une politique proposée, est-ce que le conseil considère qu'il doit retourner à la GNSO et reprendre le processus au début ?

Si vous voulez répondre à une recommandation, est-ce que cette recommandation doit nécessairement entraîner des changements dans la politique élaborée et comment est-ce que vous feriez cela ?

LÉON SANCHEZ:

Peut-être que Goran veut prendre la parole sur ce point.

GORAN MARBY :

Il est vrai que le SSAD ne change pas la façon de prendre la décision et c'est comme cela. La loi est très spécifique lorsqu'elle parle du contrôle du système multipartite, nous en avons déjà parlé. Et il y a différentes déterminations liées au contrôle pour que ce contrôle puisse avoir lieu, il s'agit des tests équilibrés. Ici il s'agit des opérateurs, des titulaires de

nom de domaine et autres. Donc il y a des lois, des relations, une question liée au transfert international de données. Et, lorsqu'il s'agit de citoyens européens, il y a des spécifications dans ces domaines.

Et, en ce qui concerne le NIS2, je ne suis pas un avocat, je ne peux pas dire que j'ai tout à fait compris pour le moment. Cela peut simplifier pour les parties contractantes les différentes choses qu'elles doivent faire, on pense qu'il va y avoir un équilibre, mais cela ne change pas selon les responsabilités du RGPD des parties contractantes, et je crois que c'est bien de le rappeler.

Quels que soient le résultat et la décision de la communauté, je serai d'accord, je pense qu'ici nous avons une série de défis parce que le SSAD ne pourra pas prendre la responsabilité à la place de la communauté.

Donc nous avons dit que nous voudrions qu'il y ait des responsables légaux ici pour les autorités de protection de données, mais je pense qu'il y a ici des autorités, par exemple les autorités belges qui se sont retournées vers l'Union Européenne et qui ont dit que c'était la Commission Européenne qui devait faire cela.

Donc nous avons essayé différents angles.

Je m'excuse, mais à mon âge, on n'est pas très, très souple, on manque un peu de souplesse.

LÉON SANCHEZ:

Merci beaucoup Goran. Le deuxième point de ce que disait Hadia, peut-être que Maarten veut prendre la parole.

MAARTEN BOTTERMAN: Oui, vous avez raison, j'espère que le conseil saura être suffisamment souple dans notre réflexion. Nous devons quand même respecter les statuts constitutifs qui ont été adoptés suite à la décision de la communauté, donc c'est tout un processus qui doit être mis en place.

Ce que nous essayons ici de mettre en place c'est un système qui tirerait les meilleurs profits des conseils de l'interaction que nous avons avec la communauté. Donc je crois qu'en ce qui concerne les informations, les contenus et informations, il faut se souvenir que les choses sont construites d'une certaine façon et que des fois c'est très difficile d'assumer ses obligations, de faire certaines choses.

Donc nous devons trouver un moyen pour le meilleur profit du système consultatif, en tenant compte de nos statuts constitutifs.

Alan, je respecte beaucoup tout ce que vous nous présentez, mais peut-être que je pourrais vous demander comment est-ce que nous faisons pour nous préparer ici ?

Donc nous allons essayer de continuer à travailler ensemble de la meilleure manière possible. Et le GAC a un système, un processus, qui permet de savoir comment on va tenir compte de certains avis. Nous faisons notre travail, tel que l'indiquent les statuts constitutifs, tout en analysant toutes ces questions. C'est comme cela que nous devons agir.



**LÉON SANCHEZ:** Merci Maarten et merci Alan et Jonathan d'avoir attendu patiemment. Alan, pour commencer.

**ALAN GREENBERG:** Merci, très brièvement et je ne vais pas prendre beaucoup de temps.

Ce qu'a expliqué Becky, et dans une certaine mesure Goran, cela exprime le niveau de dissatisfaction par rapport aux résultats du PDP. Et ça va de la phase 1 et de ses discussions où on n'a jamais parlé du test d'équilibre par rapport à ce qui devait être expurgé ou pas. Et ça, c'est ce que le RGPD a permis et exige d'ailleurs. Mais on ne peut pas modifier l'histoire maintenant, on en est là où on en est et c'est ainsi. Et il faut trouver la meilleure manière de s'en sortir maintenant.

Par rapport au processus, pour en revenir à la question de Léon et au commentaire de Maarten par rapport au fait que vous ne pouvez pas en discuter jusqu'à ce que vous l'ayez analysé, j'aimerais ajouter une nouvelle touche à cela.

Lorsqu'on élabore ce genre de document, on se pose toujours la question : est-ce qu'on fait un document de 3 pages, comme c'est le cas là, ou de 15 pages, en rentrant dans les détails par rapport au fait d'expliquer quelle est notre pensée exacte, comment est-ce qu'on est parvenu à cette conclusion et des détails par rapport aux résultats possibles.

Et pour être honnête, on a été très préoccupé par le fait de faire une lettre, parce que ça demande beaucoup de temps et d'efforts de la part

des volontaires. Et élaborer un document de 8 pages, ça prend énormément de temps. De plus, il est fort probable que peu de gens vont le lire dans le détail. Donc, dans ce cas-là on a décidé d'élaborer un document très court. Mais, par définition, ce document ne va pas être complet puisqu'il est court.

C'est pourquoi, d'après moi, il vaut mieux avoir une discussion en amont dans ce processus pour s'assurer que le message est bien transmis.

Et, pour être honnête, une réunion publique telle que celle-ci n'est probablement le meilleur endroit pour le faire. Je pense qu'une discussion, surtout dans un domaine complexe tel que celui-ci, pourrait avoir de meilleurs résultats qu'un document.

Et merci, ça n'est pas un document final qui arrive en fin de processus, c'est quelque chose d'intérimaire. Mais je pense que plutôt on pourra avoir des discussions sur des questions complexes, mieux ce sera.

Maintenant, le problème avec les SubPro c'est qu'il y a eu tellement d'aspects et de rebondissements qu'il y a énormément d'aspects à prendre en considération, et ça c'est qu'il faut amener dans les discussions, avoir des discussions avant et de manière plus approfondie, ça donnerait de meilleurs résultats.

LÉON SANCHEZ:

Merci Alan Jonathan.

JONATHAN ZUCK :                   Merci Léon. J'active ma caméra pour qu'on puisse me voir et mettre un visage sur mon nom.

Merci de nous retrouver, de nouveau.

Je voulais revenir à la question de Léon sur le processus relatif aux avis en général et poser une question. J'espère le faire sur un ton assez neutre par rapport aux avis de l'ALAC.

Et c'est par rapport à la participation des volontaires dans le processus d'élaboration de politique.

Alors, pourquoi je pose la question ? Parce qu'Olivier et moi-même au CPWG avons essayé de travailler pour faire en sorte que ce comité soit un endroit non seulement pour l'élaboration d'avis mais aussi pour l'élaboration de positions et soutiens de volontaires qui sont ensuite assignés pour participer aux PDP ; que ce soit en représentation de notre groupe ou pas. C'est ainsi que l'on travaille, pour assurer un lien par rapport à tout ce travail. C'est finalement le rôle qu'a le CPWG, faire le lien avec les volontaires et leur participation aux groupes de travail.

Et ensuite le processus de commentaire public intervient ensuite. Et le processus d'avis a évolué pour devenir presque un processus de recours. C'est une tactique un peu de dernier recours si vous voulez. En d'autres termes, si on s'aperçoit que notre argument est épuisé dans un groupe de travail, inutile d'y consacrer un avis, vous me comprenez. Donc si, pour une raison ou pour une autre, une idée n'aboutit pas dans un groupe de travail, alors ça donne lieu à un processus d'avis.

Mais il n'en demeure pas moins que c'est très important de donner un avis au conseil d'administration, en dépit du fait que ça n'aboutisse pas dans le processus d'élaboration de politique de la GNSO.

Mais je veux m'assurer que l'on ne crée pas une situation où on est en train de saper l'impact de notre avis. Parce qu'on a entendu de la part du conseil d'administration, et d'autres membres du groupe de travail, qu'ils participent dans ce processus de manière très authentique et honnête, et c'est ainsi qu'opère l'ALAC, mais finalement ça n'aboutit pas. Donc j'aimerais savoir quel est votre point de vue là-dessus. C'est comme ça qu'on devra fonctionner, parce que plutôt on va être impliqué, mieux ce sera.

Et lorsqu'on n'était pas impliqué, on été critiqués parce qu'il y avait un processus d'élaboration de politique qui tardait 5 ans à aboutir et nous on intervenait et on faisait des commentaires publics en fin de parcours. On était critiqué pour cela. Et maintenant on veut intervenir avant.

LÉON SANCHEZ:

Merci beaucoup Jonathan. Je vois que Becky a levé la main, donc je vais lui donner la parole et ensuite je ferai quelques commentaires moi-même.

BECKY BURR:

Alors, Jonathan, vous avez soulevé certains points très intéressants. Je parle en mon nom, mais je suppose que mon point de vue est partagé par la plupart des membres du conseil d'administration.

Vous n'êtes pas en train de saper ou miner votre position en tant que comité consultatif ou capacité à fournir un avis, pas du tout.

Nous apprécions énormément le fait que nous avons, dans le cas du GAC et de l'ALAC, une implication très active. Ça donne lieu à de meilleurs résultats.

La question est la suivante, et c'est précisément ce que vous avez dit. Bien, maintenant le processus d'élaboration de politique a eu lieu, et a fonctionné de la manière dont il est censé fonctionner, donc n'a pas donné lieu à un grand niveau de consensus. Mais en tout cas en termes d'étapes, les étapes ont été suivies.

Et maintenant nous avons des recommandations de politique, on ne les a pas encore tout à fait mais bon ça dépend de la phase 2A du conseil de la GNSO, ça va se produire cette semaine. Donc la question est la suivante : que se passe-t-il ? Donc l'avis que vous avez fourni, ça n'est pas simplement un autre avis de plus, perdu parmi tant d'autres, je pense que c'était assez utile et constructif et ça a permis de mettre sur la table un certain nombre de problèmes.

Donc je ne pense pas que vous deviez sentir que vous êtes dans une situation de faiblesse en termes de possibilité de faire des commentaires.

C'est une question intéressante d'ailleurs, on en est à un point où l'EPDP est passé du modèle d'accès universel au SSAD. Moi, j'ai le sentiment qu'il aurait fallu qu'il soit clair à ce moment-là que ça ne garantit pas un certain nombre de résultats.

Donc ma question est : est-ce que ça n'était pas clair, est-ce qu'on aurait dû s'assurer que tout le monde comprenait bien – et là j'en reviens au processus de l'EPDP. Mais question par rapport à l'avis qui est venu ensuite c'est : est-ce qu'on pense que certaines étapes ont manqué dans ce processus et que certains ont été surpris parce qu'on n'a pas suffisamment expliqué cette transition entre le système précédent et le SSAD ?

LÉON SANCHEZ:

Merci, Becky. Alors, j'aimerais faire quelques commentaires et je vais les faire en espagnol.

Merci, Jonathan, de nous ramener à la thématique principale de cette discussion. Je crois qu'on est en train d'observer une évolution dans la manière dont sont élaborées les politiques au sein de l'ICANN.

Pendant très longtemps, ceux qui siègent au comité consultatif demandaient à avoir voix au chapitre et participation précoce dans les PDP et finalement c'est arrivé. Maintenant l'élaboration de politique se fait, à mon sens, de manière plus plurielle entre les différentes parties prenantes de l'ICANN. Et il est vrai que dans le processus on n'arrive pas forcément à défendre certains de nos points de vue.

Toutefois, moi je ne verrais pas cela comme une manière de saper ce que peuvent apporter l'ALAC ou le GAC. Au contraire, je pense que c'est une manière d'avoir une incidence sur les politiques avec une deuxième opportunité pour pouvoir soumettre au conseil d'administration les

points que l'on considère comme importants par rapport à l'impact qu'ils pourraient avoir sur les utilisateurs finaux de l'internet.

Et, à cet égard, je pense qu'au contraire le rôle des comités ou des avis qu'offre l'ALAC au conseil d'administration sont encore plus importants parce qu'il s'agit d'un avis qui est très précis, parce qu'il repose sur des connaissances politiques très profondes et très ancrées. Mais ces avis sont produits aussi de longues discussions au sein de l'ALAC, au sein de la communauté At-Large. Et donc ça, ça donne plus de valeur encore aux avis.

Et si, à cela, on oppose l'exercice qu'on a lancé dans le dernier avis soumis par l'ALAC au conseil d'administration, on peut voir le désir d'élever le niveau de la discussion de la part du conseil d'administration.

Donc je pense qu'il faut continuer à faire cela, continuer à promouvoir le dialogue, et continuer de défendre notre participation dans les discussions.

Vous, vous nous soumettez votre avis, nous au conseil d'administration on peut vous poser des questions, vous demander des précisions pour ainsi avoir plus d'informations pour pouvoir analyser cet avis, et de cette manière l'intégrer dans les décisions du conseil d'administration.

Merci en tout cas, Jonathan, de nous avoir ramenés au cœur de la discussion. Et si quelqu'un d'autre souhaite faire un commentaire, Maarten, si vous souhaitez faire un commentaire à ce propos, vous êtes le bienvenu.

MAARTEN BOTTERMAN: Merci. C'est une très bonne discussion. Et je dirais que l'important est de faire les choses ensemble, de respecter les statuts constitutifs. Et si l'on pense que l'on n'est pas entendu comme partie prenante et bien il faut le dire, puisque cela fait partie du système.

Et, au niveau du conseil, chaque fois que nous recevons un PDP, la première chose que nous faisons c'est de le présenter au public, de faire une consultation publique et de construire un processus.

AVRI DORIA: Je ne voulais pas lever la main parce que je voulais savoir un petit peu plus sur ce que vous faisiez.

J'ai un commentaire à faire concernant l'ensemble de ce qui a été dit. Je pense que d'autres auront déjà dit ce que je vais dire, mais je vais rajouter un petit peu quelque chose. Je vais ajouter un petit peu un point de vue, à savoir qu'il est important que vous participiez, il est important que vous répétiez les choses que vous aviez déjà dites auparavant et qui, à votre avis, n'ont pas été prises en compte. Et je pense que c'est un point crucial.

Et puis, vous avez aussi des recommandations à faire. Cela nous amène à nous mettre face à un devoir que nous avons, à savoir ce PDP dont nous devons parler. Ensuite il s'agit de voir si ça a été fait, s'il a été mis en œuvre correctement, c'est une autre question.



Mais je dirais qu'un des points clefs du conseil de la GNSO et du PDP c'est qu'il soit abordé, même si ce n'est pas correctement. Donc ce sont deux points, deux problèmes différents ici : est-ce que votre avis a été compris, pris au sérieux et mis en œuvre d'une manière ou d'une autre, et, d'un autre côté, est-ce qu'il y a un problème concernant votre conseil, votre recommandation qui, même s'il a été mis en œuvre, continue à avoir un aspect qui n'a pas été correctement mis en œuvre.

Donc je dirais que je ne vois pas cela comme une deuxième partie de la question, je dirais que c'est une partie qui n'a pas été prise en compte, plutôt.

Voilà, j'espère que je n'ai pas compliqué les choses. En tout cas je considère qu'en tant que conseil d'administration nous avons le PDP, nous avons les recommandations, nous avons des recommandations qui ont été prises à la majorité totale, donc lorsque nous discutons de cela ensuite nous ne tenons pas compte de vos recommandations, c'est tout à fait vrai, ça ne va pas. Voilà.

Donc je pense que c'est un petit peu ce que Léon a dit, nous essayons toujours de nous comprendre, nous ne voulons pas écrire 50 pages et d'autres pages d'éclaircissement, etc., je pense que le dialogue sera plus utile.

LÉON SANCHEZ:

Nous sommes arrivés à la fin de cette réunion, donc si vous voulez, Jonathan Zuck, conclure la discussion, je vous donne la parole

brièvement et ensuite nous donnerons la parole à Maarten pour conclure.

JONATHAN ZUCK :

Merci. C'est pas que je voulais avoir le mot de la fin, mais je dirais que c'est une question intéressante pour nous, au niveau du CPWG et au niveau de l'ALAC, à savoir la façon dont nous faisons une différence entre notre activité, notre participation, les commentaires publics et les avis que nous fournissons. Nous tentons de regrouper tout cela le mieux possible de façon à ce que l'avis que nous présentons au conseil soit fait le plus clairement possible et puisse contenir les points qui nous paraissent les plus importants.

Donc nous pensons que c'est comme cela que nous devons faire notre travail. Ce n'est pas toujours une réussite, mais c'est ce que nous pensons.

Ce que je voulais préciser aussi au niveau du conseil, c'est que nous avons un système qui nous permet, lorsque quelque chose n'a pas été résolu dans le processus qui existe, nous allons continuer à travailler et, de nouveau, aborder la question.

Voilà. C'est comme cela que nous travaillons.

LÉON SANCHEZ:

Merci, Jonathan. Merci à tous d'avoir participé à cette réunion. Je vais maintenant donner la parole à Maarten qui va clore cette réunion. Maarten, allez-y.

MAARTEN BOTTERMAN: Maureen, est-ce que vous voudriez prendre la parole à votre tour ?

MAUREEN HILYARD: Merci beaucoup Maarten. Je voulais juste vous remercier, remercier tous ceux qui ont participé à cette réunion, qui a été tout à fait productive. Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de partager avec vous les points qui nous paraissent les plus importants.

MAARTEN BOTTERMAN: Oui, de même, nous vous remercions beaucoup de nous avoir présenté tout cela et le conseil recherche cet échange. Cela montre que notre public, nos liaisons sont bien documentées, essayent de travailler avec nous, et cela nous permet de mieux prendre nos décisions.

Donc il y a toujours des possibilités d'améliorer notre travail et je vous remercie beaucoup pour votre attitude constructive et pour les discussions que nous avons eues.

Bien, donc nous sommes en retard de 7 minutes et je vais clore cette réunion.

Merci, merci à tous.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**